

2022-5515
2023-01-19

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

HERBICIDE VELPAR L VU

Pour utilisation dans les secteurs d'aménagement de régions boisées, et les plantations d'arbres de Noël.

Solution dispersable dans l'eau

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Hexazinone 240g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

No. D'HOMOLOGATION: 31786 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 2,5 L - Vrac



INFLAMMABLE

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

2022-5515

2023-01-19

MISE EN GARDE:

- Éviter tout contact avec les yeux.
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Bien refermer le contenant.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. Il faut également porter des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et l'utilisation de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans la zone traitée jusqu'à 48 heures après l'application.

PREMIER SOINS:

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA , au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux.

2022-5515

2023-01-19

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable: NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2022-5515
2023-01-19

HERBICIDE VELPAR L VU

Pour utilisation dans les secteurs d'aménagement de régions boisées et les plantations d'arbres de Noël.

Solution dispersable dans l'eau

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Hexazinone 240g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

No. D'HOMOLOGATION: 31786 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 2,5 L - Vrac



INFLAMMABLE

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

MISE EN GARDE:

- Éviter tout contact avec les yeux.

2022-5515

2023-01-19

- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Bien refermer le contenant.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. Il faut également porter des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et l'utilisation de l'équipement d'application manuel.

PREMIER SOINS:

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

USAGE RESTREINT:
AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.
RESTRICTIONS: Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée. Consulter les organismes régionaux de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation exigée.

2022-5515

2023-01-19

Ce produit est destiné à être appliqué par voie aérienne dans les secteurs d'aménagement de boisée de moins de 500 ha, en vue de la préparation du terrain pour la plantation de conifères.

L'herbicide VELPAR L VU peut être appliqué par avion ou par hélicoptère. Pour être efficace, l'herbicide VELPAR L VU doit atteindre le sol; il faut donc choisir un système de pulvérisation qui produit de grosses gouttelettes afin de réduire au minimum la dérive. On doit éviter d'utiliser des systèmes de pulvérisation dont le diamètre volumétrique médian (DVM) est inférieur à 200 microns. La pulvérisation doit être effectuée aussi près du sol que possible, à une hauteur inférieure à 15 mètres au-dessus du couvert végétal.

Avec les rampes de pulvérisation traditionnelles, les buses doivent pointer directement vers l'arrière afin de réduire le plus possible la formation de petites gouttelettes. On peut également se servir des systèmes Microfoil et Thru Valve pour appliquer l'herbicide VELPAR L VU.

Utiliser entre 9 et 18 litres d'herbicide VELPAR L VU par hectare dans au moins 35 litres d'eau pour chaque hectare.

Se référer à la section << MODE D'EMPLOI >> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Éviter d'utiliser des systèmes de pulvérisation ou des réglages qui produisent des gouttelettes d'un DVM inférieur à 200 microns.

Ne pas effectuer d'application lorsque la vitesse du vent, à une hauteur de 10 mètres, dépasse 15km/h.

Instructions concernant l'épandage aérien :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

2022-5515

2023-01-19

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847 . Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Utiliser l'herbicide VELPAR L VU dans au moins 35 litres d'eau pour chaque hectare.

Ne pas appliquer par voie aérienne à moins de 100 mètres d'une étendue d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

NE PAS appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
NE PAS appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits

2022-5515

2023-01-19

analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Éviter le contact de la solution avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. NE PAS contaminer aucune étendue d'eau.

NE PAS appliquer l'herbicide VELPAR L VU sur les sols graveleux, rocailloux, sableux ou de texture grossière. NE PAS appliquer lorsque les conditions physiques de milieu empêchent l'herbicide VELPAR L VU d'atteindre la zone racinaire des espèces cibles. Les sols gelés ou enneigés, saturés d'eau ou ceux dans lesquels la nappe phréatique est près de la surface comptent parmi ces conditions. NE PAS utiliser sur les terrains en pente ou il y a risque d'écoulement du produit vers des régions sensibles. NE PAS utiliser en fin de saison, à l'approche du gel, afin de permettre une pénétration suffisante. Pour plus de renseignements sur le type de sol, se référer à la rubrique « Définition des types de sols ». Si l'on a besoin d'aide pour déterminer les conditions de sol pouvant poser un problème d'ordre environnemental avec le représentant de 2022 Environmental Science CA.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Respecter les directives et règlements provinciaux concernant l'application sur les terrains en pente, l'établissement de zones tampons en périphérie des étendues d'eau ainsi que les modes d'application possibles de l'herbicide. En l'absence de directives ou de règlements, lire et mettre en application les recommandations fournies à la rubrique « TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE ».

DÉFINITION DES TYPES DE SOLS:

- Les sols graveleux sont ceux qui contiennent plus de 70% en volume de fragments grossières (gravier, galets ou cailloux) et trop peu de fragments fins pour remplir les interstices de plus de 1mm
- Les sols rocailloux sont ceux où 25 à 90% de la superficie est occupée par les affleurements rocheux, le reste étant occupé par une mince couche de sol meuble.
- Les sols légers ou de texture grossière incluent le sable, le sable terreux et le terreau d'argile sableux
- Les sols de texture moyenne incluent le terreau, le terreau limoneux, le limon, l'argile sableuse et le terreau d'argile sableux
- Les sols lourds ou de texture fine incluent l'argile limoneuse, le terreau d'argile limoneux, le terreau d'argile et l'argile.

TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE:

Pour réduire l'écoulement après des précipitations de sol traitées vers des régions sensibles (par exemple, systèmes aquatiques ou marécages), tenir compte des caractéristiques et conditions du terrain avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions du terrain pouvant favoriser un tel écoulement après des précipitations importantes, on compte les sols tassés ou de texture fine, l'absence d'une couche organique de surface, de résidus de récolte ou de litière forestière de même que l'angle de la pente. On peut réduire les risques de contamination des régions sensibles en aménageant une zone tampon au bas de la pente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

2022-5515

2023-01-19

L'herbicide VELPAR L VU est une solution dispersable dans l'eau. Mélangé à l'eau, il peut être appliqué à la volée pour la suppression sélective de certaines mauvaises herbes et broussailles dans les secteurs d'aménagement de boisés (région boisée ou destinée au reboisement forestier de 500 hectares ou moins) et les plantations d'arbres de Noël. Il peut également être appliqué non dilué sur le sol pour la suppression des broussailles. Il n'est pas corrosif pour l'outillage de pulvérisation.

L'herbicide VELPAR L VU supprime la végétation indésirable en prélevée et en postlevée.

Les applications sont plus efficaces lorsqu'elles sont faites avant que les feuilles ne soient pleinement développées. On ne doit pas faire d'applications après que les espèces cibles à feuilles décidues sont parvenues au stade de la pleine croissance annuelle.

Pour les plantes herbacées, les applications foliaires peuvent ne pas être efficaces lorsque la végétation est en dormance ou en semi-dormance.

L'herbicide VELPAR L VU est absorbé par les racines et peut-être absorbé par contact sur le feuillage. Cependant, l'activité à long-terme est limitée sur les espèces boisées quand le produit est appliqué sur le feuillage seulement.

Pour la suppression des broussailles, les applications au sol sont les plus efficaces.

On obtient les meilleurs résultats lorsque l'herbicide VELPAR L VU est présent dans la zone racinaire durant la croissance active des végétaux visés.

Dans le cas des herbacées, les symptômes apparaissent généralement dans les deux semaines qui suivent l'application si le temps est chaud et humide, tandis que cela peut prendre de 4 à 6 semaines lorsqu'il fait frais. S'il ne pleut pas suffisamment pour activer l'herbicide VELPAR L VU dans le sol, il se peut que les espèces cibles surmontent l'effet de l'herbicide absorbé par les feuilles et qu'elles poursuivent leur croissance jusqu'à ce que des précipitations suffisantes entraînent l'herbicide VELPAR L VU dans la zone racinaire.

Dans le cas des plantes ligneuses en période de croissance active, les symptômes apparaissent généralement trois semaines après que des pluies suffisantes ont véhiculé l'herbicide VELPAR L VU jusqu'aux racines. Les feuilles peuvent tomber et repousser ensuite, jusqu'à ce que les racines aient épuisé leurs réserves et que les plantes sensibles en meurent. L'étendue et la durée des résultats varieront selon la quantité d'herbicide utilisée, la texture, la teneur en matières organiques et l'humidité du sol, l'importance des précipitations, la température, la nature des mauvaises herbes et broussailles et autres facteurs.

Le sol doit être humide pour activer l'herbicide VELPAR L VU.

L'efficacité de VELPAR L VU diminue à mesure que la teneur en matières organiques du sol augmente.

MODE D'EMPLOI

Étalonner l'outillage de pulvérisation avant de l'utiliser.

2022-5515

2023-01-19

Ne pas agiter de façon excessive une fois que le mélange a été fait, afin de limiter la formation de mousse. Éviter d'entreposer au cours de la nuit des solutions préparées d'herbicide VELPAR L VU lorsqu'on prévoit des températures inférieures à 7 °C. Ne pas appliquer plus de 18 L d'herbicide VELPAR L VU par hectare par année. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou enneigé. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir et arrêter, afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer au moyen d'atomiseur.

AMÉNAGEMENT DE RÉGIONS BOISÉES (moins de 500 ha)

APPLICATIONS CONCENTRÉES/TRAITEMENT LOCALISÉS:

L'herbicide VELPAR L VU est recommandé pour la suppression sélective des broussailles en vue de la préparation des pépinières et de l'expansion des conifères dans les secteurs d'aménagement de régions boisées (plantation de moins de 500 ha). Les applications sont plus efficaces lorsqu'elles sont effectuées avant que les espèces cibles aient atteint le stade de leur pleine croissance annuelle.

Appliquer l'herbicide VELPAR L VU à l'aide d'un pistolet doseur ou d'un autre dispositif qui permettra de débiter un volume prédéterminé de solution en un jet fin vers le sol. Ne pas utiliser sur les sols graveleux, rocailleux, sablonneux ou de texture grossière. L'herbicide VELPAR L VU peut être appliqué non dilué ou en solution aqueuse concentrée. Dans les solutions concentrées (rapport eau/VELPAR L VU inférieur à 5/1), le produit peut se cristalliser lorsque la température de la solution tombe au-dessous de 7 °C. Pour prévenir cette cristallisation, ajouter de l'alcool N-butylique à la concentration de 4 à 7% v/v lors de la préparation du mélange. Suivre attentivement toutes les directives concernant la manipulation de l'alcool N-butylique.

Pour les tiges individuelles de broussaille, appliquer l'herbicide VELPAR L VU à un taux de 0,75 à 1,50 mL pour chaque centimètre de diamètre (mesuré à la hauteur de la poitrine). Diriger le jet vers le sol à moins de 0,5 mètre des racines des plantes à supprimer. Lorsqu'il faut appliquer l'herbicide VELPAR L VU à plusieurs reprises sur la même tige, arroser autour de la circonférence de la plante.

MÉTHODE DU QUADRILLAGE:

Aux endroits où les broussailles sont trop denses pour permettre le traitement des tiges individuelles, appliquer l'herbicide VELPAR L VU par points selon un motif quadrillé. L'application doit être faite avant que les espèces à feuilles décidues soient parvenues au stade de la pleine croissance annuelle.

Appliquer de 9,0 à 18,0 L/ha de l'herbicide VELPAR L VU suivant un motif quadrillé de 1x1 à 2x2 mètre (ce qui représente de 2 500 à 10 000 points par hectare). Utiliser de 5 000 à 10 000 points par hectare pour supprimer les broussailles aux racines peu développées (ne dépassant pas 2 mètres de rayon). Pour les broussailles dont les racines sont plus développées (dépassant 2 mètres de rayon), de 2 500 à 5 000 points suffisent.

Se servir de la table suivante comme guide pour choisir l'espacement approprié des points du quadrillage et la bonne dose d'herbicide par point. Utiliser les taux d'application les plus élevés pour les sols à hautes teneur en argile ou en matières organiques.

2022-5515

2023-01-19

NOMBRE DE ML À APPLIQUER PAR POINT POUR OBTENIR LES TAUX PAR HECTARE SUIVANTS				
Quadrillage	points/ha	9,0 L/ha	14,5 L/ha	18,0 L/ha
1 m x 1 m	10 000	0,9	1,5	1,8
1 m x 2 m	5 000	1,8	2,9	3,6
1,5 m x 1,5 m	4 400	2,0	3,3	4,1
2,5 m x 1,5 m	2 700	3,3	5,4	6,7
2 m x 2 m	2 500	3,6	5,8	7,2

ATTENTION : Afin de ne pas endommager les jeunes plants, s'assurer de laisser au moins un mètre de sol non traité à partir de la ligne des branches les plus longues. Ne pas appliquer plus de 18 L d'herbicide VELPAR L VU par hectare. Ne pas appliquer l'herbicide VELPAR L VU à moins de 50 m des étendues d'eau. Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

ESPÈCES SUPPRIMÉES PAR DES APPLICATIONS CONCENTRÉES

Saule	Salix spp.
Peuplier-tremble	Populus spp.
Cerisier	Prunus spp.
Bouleau à papier	Betula papyrifera
Frêne	Fraxinus spp.
Érable	Acer spp.
Épilobe à feuilles étroites†	Epilobium spp.

† Répression seulement

APPLICATION À LA VOLÉE (Application au sol)

Pour suppression des plantes herbacées et de certaines plantes ligneuses poussant dans les aires de reboisement et des emplacements destinés à la plantation d'arbres de Noël avant la plantation de conifères, appliquer l'herbicide VELPAR L VU sous forme de solution aqueuse en le pulvérisant de façon à recouvrir uniformément la superficie traitée. Utiliser un jet formé de grosses gouttelettes afin de réduire le risque de dérive et de permettre à l'herbicide d'atteindre le sol. Appliquer la quantité spécifiée de l'herbicide VELPAR L VU dans au moins 250 litres d'eau par hectare.

Appliquer de 9,0 à 18,0 litres de l'herbicide VELPAR L VU par hectare. S'il ne produit une cristallisation du produit dans le réservoir du pulvérisateur ou dans celui qui sert au mélange, ajouter de l'alcool N-butylique (voir la section « Applications concentrées »). Utiliser la dose la plus élevée sur les sols de texture fine riches en matières organiques et pour les espèces difficiles à détruire. Sur le sol de texture moyenne, utiliser la dose la plus faible. Sur tous les sols, plus la concentration du produit est grande, plus l'effet résiduel est prolongé. Ne pas utiliser sur les sols graveleux ou rocaillieux ou les sols sableux ou de texture grossière.

2022-5515

2023-01-19

Suivant une application de l'herbicide à un taux de 9,0 L/ha, l'épinette noire, l'épinette blanche, le pin rouge et le pin gris à racines nues peuvent être plantés immédiatement dans un sol de texture fine ou moyenne dont la couche organique est intacte. Si l'on a utilisé un taux d'application supérieur à 9,0 L/ha ou si la couche organique du sol a été enlevée ou sérieusement perturbée, ou encore s'il est question de planter des pins vrillés ou des pins gris en contenant, attendre à la saison suivant le traitement.

ESPÈCES SUPPRIMÉES PAR UNE APPLICATION À LA VOLÉE

Brome	<i>Bromus</i> spp.
Foin bleu	<i>Calamagrostis</i> spp.
Verge d'or	<i>Solidago</i> spp.
Framboisier	<i>Rubus</i> spp.

Application au sol : Appliquer la quantité spécifiée de l'herbicide VELPAR L VU dans au moins 250 litres d'eau par hectare.

CONIFÈRE ÉTABLIS (Expansion des conifères)

Plantations d'arbres de Noël (sapin baumier, pin rouge, pin sylvestre, épinette noire, épinette blanche, épinette bleue du Colorado)

L'herbicide VELPAR L VU peut être appliqué sur les arbres établis tant dans les aires de transplantation que les secteurs de régénération naturelle pour supprimer certaines mauvaises herbes et certaines arbustes nuisibles. Appliquer la quantité d'herbicides spécifiée au printemps, avant que les nouvelles pousses dépassent 5 cm.

Quantité à utiliser :

Utiliser de 2,1 à 8,3 litres d'herbicide VELPAR L VU par hectare, sauf sur l'épinette blanche pour laquelle le taux maximal est de 6,3 litres par hectare. Se baser sur les taux d'application indiqués ci-dessous pour chaque mauvaise herbe. À l'intérieur de chaque gamme, utiliser la dose la plus faible pour les sols légers, pauvres en matières organiques et la dose la plus forte pour les sols lourds à haute teneur en matières organiques.

Mauvaises Herbes supprimées avec 2,1 à 4,2 litres par hectare :

Amarante à racine rouge
Pied-de-coq

Mauvaises Herbes supprimées avec 4,2 à 8,3 litres par hectare :

Amarante à racine rouge
Pied-de-coq
Framboisier
Mûre sauvage
Verge d'or
Graminées vivaces incluant le brome, la fléole des prés et le chiendent

2022-5515

2023-01-19

Pulvérisations:

Utiliser la dose indiquée dans 100 à 300 litres d'eau par hectare. Prendre garde de ne pas trop agiter la solution après le mélange initial afin de limiter la formation de mousse. Éviter d'entreposer les solutions préparées d'herbicide VELPAR L VU jusqu'au lendemain, étant donné qu'une cristallisation peut se produire si la température descend au-dessous de 7 °C. En cas de cristallisation, on peut ajouter de l'alcool N-butylique à 2 à 4% v/v à la solution. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir ou arrêter afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer l'herbicide sur un sol gelé ou enneigé. Ne pas se servir d'atomiseurs. Si les arbres sont trop grand pour permettre une application à la volée uniforme, diriger le jet sous les branches inférieures.

Ne pas appliquer l'herbicide VELPAR L VU sur un terrain sablonneux ou graveleux ou sur tout sol refermant moins de 1% de matières organiques. Ne pas utiliser dans les endroits où il est impossible de faire une application uniforme et précise du produit. Éviter de traiter les terrains qui seraient exposés à l'érosion après la suppression des mauvaises herbes, de même que les sols saturés d'eau ou mal drainés. Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres. Ne pas appliquer sur les arbres qui ont été transplantés au cours de la saison.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons:

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et application localisée.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

2022-5515
2023-01-19

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				habitats terrestres
			habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Aménagement de régions boisées (de moins de 500 ha)		3	1	2	1	Non requise
	Conifères établis		2	1	1	1	5
Pulvérisation par voie aérienne	Aménagement de régions boisées (de moins de 500 ha)	Par avion	375	200	250	125	Non requise
		Par hélicoptère	225	125	150	80	Non requise

Non requise : Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises en foresterie ni pour l'aménagement de régions boisées.

Pour ce qui est des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon indiquée la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

AUTRES CULTURES

Il existe peu de recommandations spécifiques sur les cultures de rotation et les intervalles à respecter entre les cultures. Ne pas ensemer avec une autre culture un champ l'herbicide VELPAR L VU, à moins qu'un test d'activité biologique concluant montre qu'il n'y a aucun risque. Un test d'activité biologique est concluant lorsqu'on peut faire pousser jusqu'à maturité dans le champ traité une bande expérimentale de l'espèce que l'on désire cultiver.

La persistance d'herbicide VELPAR L VU dans le sol dépend de la température, des précipitations, du type de sol et de sa teneur en matières organiques.

Il n'est pas recommandé de procéder aux tests d'activité biologique dans les champs traités moins de 24 mois après la dernière application d'herbicide VELPAR L VU.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir une ou plusieurs parcelles représentatives du champ qui a déjà été traité avec l'herbicide VELPAR L VU pour semer la ou les cultures faisant l'objet du test. En choisissant les sections les plus représentatives des conditions du sol, s'assurer de prendre en considération des facteurs tels que la grandeur du champ, la texture et le drainage du sol et les zones de virage. Dans les champs de grande superficie, il peut être nécessaire d'ensemencer plusieurs sections pour obtenir des résultats fiables.

2022-5515

2023-01-19

Utiliser un équipement de labourage et d'ensemencement ordinaire pour réaliser le test d'activité biologique. Disposer les bandes expérimentales perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Les bandes doivent être assez longues pour croiser plusieurs lignes de pulvérisation. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Préparer un semis et semer les espèces et variétés que l'on désire cultiver l'année suivante. Il est important d'ensemencer durant la même période, dans les mêmes conditions et en employant les mêmes techniques et pratiques culturales qu'en temps normal. Il faut également ensemencer une section adjacente non traitée avec l'herbicide VELPAR L VU afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide VELPAR L VU et dans les zones non traitées :

- Aspect général de la culture
- Couleur et vigueur des plantes
- Taux de croissance
- Rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité.

Prendre garde de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes expérimentales afin de ne pas endommager les cultures étudiées.

Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide VELPAR L VU, faire un autre essai l'année suivante. Ne pas entreprendre d'autres cultures en rotation jusqu'à ce que les résultats du test d'activité biologique confirment que les plantes sensibles croissent normalement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide VELPAR L VU, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VELPAR L VU et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner le (nom du produit) ou les herbicides du même groupe (numéro du groupe correspondant au site d'action) avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

2022-5515

2023-01-19

- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ◆ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec des représentants 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847 ou à <https://www.ca.envu.com>.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter l'application sur les terrains avec une pente modérée à abrupte, des sols compactés, ou l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux.

2022-5515

2023-01-19

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Velpar est une marque déposée de Tessenderlo Kerley, Inc. utilisée sous licence par 2022 Environmental Science CA.